



Assemblée générale ordinaire

Mardi 29 mai 2018

Résolution

Ecole inclusive et enseignement spécialisé

Considérant

- La résolution sur l'école inclusive de l'AGO du 7 juin 2016,
- La résolution sur l'enseignement spécialisé de l'AGO du 31 mai 2017,
- L'article 10 de la LIP qui inscrit dans la loi le principe du développement global de l'élève,

les membres de la SPG, réuni-e-s en Assemblée générale ordinaire,

- rappellent leur adhésion au projet de l'école inclusive qui doit permettre à tous les élèves d'apprendre ;
- soulignent que l'école est inclusive, si elle adapte les conditions de l'apprentissage ;
- réitèrent leur demande de stimuler la réflexion sur l'ensemble du processus de l'école inclusive avec tous les collègues de l'enseignement primaire et spécialisé ;
- saluent le projet de nouvelle gouvernance de l'Office médico-pédagogique (OMP), en ce sens qu'il devrait donner plus de clarté à l'organisation de l'OMP et renforcer le pôle pédagogique, permettant ainsi des liens renforcés avec l'enseignement régulier obligatoire ;
- constatent que les situations où les élèves empêchent l'ensemble de la classe de travailler sereinement sont cependant trop nombreuses, sans que les ressources nécessaires à la gestion de ce type de situation soient à la hauteur des besoins des élèves, des enseignant-e-s et des directrices et directeurs.

Par ailleurs, elles et ils demandent

- une information élargie à tou-te-s les collègues de l'enseignement primaire et spécialisé sur l'ensemble des projets liés à l'école inclusive ;
- une clarification du rôle de l'enseignement primaire pour la formation obligatoire de tou-te-s les jeunes jusqu'à 18 ans (FO 18) ;
- une réflexion sur la transition entre les espaces de vie enfantine et l'école obligatoire, transition délicate et qui détermine toute la suite de la scolarité des élèves ;
- une révision du système d'évaluation pour que celle-ci devienne moins sélective pour tou-te-s les élèves, qu'elle renforce leur image d'eux-mêmes et leur sentiment de compétence, en mettant l'accent sur leurs réussites et non en stigmatisant leurs erreurs, partant du principe que des élèves qui réussissent mieux au primaire sont des élèves qui décrochent moins du système scolaire dans la suite de leur parcours d'études.

De plus, les membres de la SPG, réuni-e-s en Assemblée générale ordinaire

- insistent à nouveau sur la nécessité des moyens pour assister tous les collègues qui font face à des situations délicates à gérer ;
- s'opposent à tous projets engagés sans les moyens indispensables à leur opérationnalisation dans de bonnes conditions.

Résolution adoptée à la majorité évidente, 3 refus